

Bonjour,

L'AVORTEMENT, DÉJÀ TRÈS RESTRICTIF EST MENACÉ D'ÊTRE TOTALEMENT INTERDIT EN POLOGNE. NOUS DEVONS NOUS MOBILISER, COMME NOUS L'AVIONS FAIT POUR L'ESPAGNE !

RASSEMBLEMENT DIMANCHE 10 AVRIL A 14 H DEVANT L'AMBASSADE DE POLOGNE, 1 RUE DE TALLEYRAND, MÉTRO INVALIDES.

Voici ce que nous avons reçu d'une des "caravanières" l'an dernier de la Marche Mondiale.

Je me permets de vous contacter pour vous informer de mobilisations en soutien aux femmes en lutte en Pologne pour maintenir un droit minimum à l'IVG dans ce pays.

Il y aura des manifestations dans différents pays samedi 9 avril en soutien aux mobilisations des femmes polonaises. A Paris, un rassemblement prévu devant l'ambassade de Pologne, et il a été déplacé à dimanche, pour ne pas se superposer aux mobilisations contre la loi travail.

Ce sont des jeunes polonaises vivant en France qui l'organisent en ce moment. Voilà la page facebook qui appelle à l'événement :

https://www.facebook.com/events/1543571025939559/?active_tab=posts

A PARIS, LE RENDEZ-VOUS EST DIMANCHE 10 AVRIL À 14H, DEVANT L'AMBASSADE DE POLOGNE, 1 rue de Talleyrand (métro Invalides).

Amenez un cintre, symbole des avortements clandestins, en signe de solidarité.

Vous le savez sans doute, l'accès à l'avortement est déjà très limité, dans la loi et dans les faits, en Pologne. Actuellement, la loi prévoit d'autoriser l'IVG seulement en cas de grossesse suite à un viol ou s'il y a des risques de santé pour la femme enceinte. Dans les faits, il est très difficile pour les femmes d'accéder à l'IVG, même dans ces cas-là.

Je vous laisse apprécier le contenu du projet de loi contre lequel les polonaises et polonais se mobilisent en ce moment :

- les survivantes de viol et les enfants (mineures) seront obligés de donner naissance
- les femmes mises en danger de mort par leur grossesse n'auront pas de possibilité légale d'y mettre terme.
- une fausse couche pourra être pénalisée, et le "meurtre fœtal" entre dans le code pénal
- l'Etat aura le droit d'outrepasser les droits constitutionnels d'une personne pour protéger un "enfant non-né"
- les tests prénataux amenant à un risque faible de fausse couche, ils seront interdits et les médecins qui les pratiquent pourront être poursuivis en pénal
- La pilule du lendemain sera considérée comme un avortement précoce et sera donc totalement interdite

(source :

<http://takdlakobiet.pl/aktualnosci/protest-against-a-complete-ban-on-abortions-in-poland/>)

SOUTIEN AUX POLONAISES ET CONTRE L'EXTRÊME-DROITE ET SA GUERRE CONTRE LES FEMMES !